



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2020-02

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 11

Le 27 février 2020 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 20/02/2020, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Maurice VIOUD, Stéphanie MUHLEMATTER, Marc VUAGNAT, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Grégory FOL, Gisèle MEYNET.

Excusés : Agnès HUYTON, Véronique SUBLET, Jean-Louis VUICHARD.

Secrétaire de séance : Pascal LOUBIER.

01 – Compte administratif 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après la sortie de Mme le Maire, et après en avoir délibéré,

Article Unique : Arrête le compte administratif 2019 comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES	739 771.07	1 234 334.02
RECETTES	1 031 392.71	444 266.90
RÉSULTAT 2019	291 621.64	- 790 067.12
RESULTAT ANTÉRIEUR	235 891.54	682 763.71
RÉSULTAT CUMULÉ	527 513.48	- 107 303.41

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

- Télétransmise le 07/04/2020
 Affichée le 07/04/2020

- Certifiée exécutoire le 07/04/2020

Le Maire

Béatrice FOL



Le Maire,

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2020-03

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Le 27 février 2020 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 20/02/2020, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Maurice VIOUD, Stéphanie MUHLEMATTER, Marc VUAGNAT, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Grégory FOL, Gisèle MEYNET.

Excusés : Agnès HUYTON, Véronique SUBLET, Jean-Louis VUICHARD.

Secrétaire de séance : Pascal LOUBIER.

02 – Compte de gestion 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article Unique : Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

Télétransmise le 07/04/2020

Affichée le 07/04/2020

Certifiée exécutoire le 07/04/2020

Le Maire

Béatrice FOL

Le Maire,

Béatrice FOL



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2020-04

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Le 27 février 2020 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 20/02/2020, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Maurice VIOUD, Stéphanie MUHLEMATTER, Marc VUAGNAT, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Grégory FOL, Gisèle MEYNET.

Excusés : Agnès HUYTON, Véronique SUBLET, Jean-Louis VUICHARD.

Secrétaire de séance : Pascal LOUBIER.

03 – Affectation des résultats 2019

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

Article Unique : Décide d'affecter l'excédent de clôture de 2019 d'un montant de 527 513.48 € comme suit :

- article 002 Excédent antérieur : 297 513.18 €
- article 1068 Réserves : 230 000 €

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

- Télétransmise le 07/04/2020
- Affichée le 07/04/2020

- Certifiée exécutoire le 07/04/2020

Le Maire

Béatrice FOL



Le Maire,

Béatrice FOL (Haute-Savoie)



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2020-05

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Le 27 février 2020 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 20/02/2020, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Maurice VIOUD, Stéphanie MUHLEMATTER, Marc VUAGNAT, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Grégory FOL, Gisèle MEYNET.

Excusés : Agnès HUYTON, Véronique SUBLET, Jean-Louis VUICHARD.

Secrétaire de séance : Pascal LOUBIER.

04 – Budget Primitif 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

Article unique : Approuve le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 118 881.18 €
- Section d'investissement : 1 585 569.00 €

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

- Télétransmise le 07/04/2020
- Affichée le 07/04/2020
- Certifiée exécutoire le 07/04/2020.

Le Maire

Béatrice FOL



Le Maire,

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2020-06

Nature de l'acte :
8.4 - Aménagement du territoire

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Le **27 février 2020** à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **20/02/2020**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Maurice VIOUD, Stéphanie MUHLEMATTER, Marc VUAGNAT, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Grégory FOL, Gisèle MEYNET.

Excusés : Agnès HUYTON, Véronique SUBLET, Jean-Louis VUICHARD.

Secrétaire de séance : Pascal LOUBIER.

05 – Projet d'Aménagement les Grands Prés

Mission d'études urbaines et de faisabilité

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée les différentes rencontres organisées avec Monsieur MOLLIER, architecte-urbaniste du bureau Tectum au cours desquelles il a présenté ses réalisations.

Elle présente l'offre proposée par ce dernier relative à une mission d'études urbaines et de faisabilité pour le secteur des Grands Prés.

La mission proposée se décompose en deux phases : des études urbaines et des études d'esquisses.

Les études urbaines seront des études de type schéma de cohérence sur les terrains des Grands Prés qui comprendront un schéma général d'organisation spatiale des bâtis et des non bâtis suivant leur fonction, des perspectives à préserver, une note sommaire motivant ces orientations, une réunion de concertation.

Les études d'esquisses limitées à l'emprise de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) des Grands Prés permettront de vérifier la contenance du site en regard des différents éléments du programme. Cette étude comprendra un plan général d'organisation, une esquisse par niveau des différentes fonctions, une esquisse volumétrique permettant de vérifier les différents choix urbains et des orientations de l'OAP (particulièrement les cônes de vues), une note programme et un tableau des surfaces.

Le Montant des prestations s'élève :

- Pour les études urbaines à 5 400 € HT
- Pour les études d'esquisses à 16 900 € HT
- Pour les documents de présentation 1 900 € HT et 1 700 € pour les vues suivantes.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité :

ARTICLE 1 :

Décide de confier au bureau Tectum une mission d'études urbaines et de faisabilité pour le secteur des Grands Prés telle que décrite ci-dessus.

ARTICLE 2 :

Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

Télétransmise le 17/03/2020

Affichée le 27/03/2020

Certifiée exécutoire le 27/03/2020

Le Maire



Béatrice FOL

Le Maire,



Béatrice FOL



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2020-07

Nature de l'acte :
8.8 - Environnement

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 11

Le 27 février 2020 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 20/02/2020, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Maurice VIOUD, Stéphanie MUHLEMATTER, Marc VUAGNAT, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Grégory FOL, Gisèle MEYNET.

Excusés : Agnès HUYTON, Véronique SUBLET, Jean-Louis VUICHARD.

Secrétaire de séance : Pascal LOUBIER.

06 – Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)

Convention de droit de chasse

M. Yann FOL quitte la séance et ne prend pas part au débat ni au vote.

Mme le Maire donne lecture d'un projet de convention devant intervenir avec l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) ayant pour objet de céder à titre exclusif l'ensemble des droits de chasse à l'ACCA.

Dans ce projet de convention, l'ACCA s'engage, entre autre, à pratiquer la chasse selon une gestion en bon père de famille et à ne pas causer de troubles ou de nuisances. Elle doit veiller tout particulièrement à conserver en bon état les biotopes communaux sur lesquels s'exercera la chasse.

La Commune s'engage quant à elle à mettre à disposition gratuitement le terrain communal correspondant à la parcelle n° C 8 située dans la Montagne du Vuache pour l'emplacement du chalet de l'association.

La convention est signée pour une durée de 10 ans.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité :

ARTICLE 1 :

Approuve le projet de convention de droit de chasse devant intervenir avec l'Association Communale de Chasse Agréée de Savigny.

ARTICLE 2 :

Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

- Télétransmise le 17/03/2020
- Affichée le 27/03/2020
- Certifiée exécutoire le 29/03/2020

Le Maire

Béatrice FOL



Le Maire,



Béatrice FOL